Étapes onze et douze : gouvernance et incidents

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

C'est lors du passage d'un lancement contrôlé par les fondateurs à une gouvernance communautaire que l'analyse au regard du droit des valeurs mobilières est mise à l'épreuve dans la durée. Les deux régulateurs admettent qu'un jeton dont l'émetteur conserve le contrôle du protocole et de la trésorerie ressemble davantage à un investissement dans les efforts de l'émetteur qu'un jeton dont les détenteurs assurent la gouvernance. La feuille de route de gouvernance doit donc être publiée au lancement, puis respectée. Une fondation dont le conseil reste, trois ans après le lancement, seul en mesure de mettre à jour le protocole s'expose à la question de savoir si le jeton a jamais été décentralisé. La Partie E (chapitre IX) et la Partie K (chapitre IX) examinent la question de la « décentralisation suffisante » dans chacune des deux places.

La planification des incidents est l'étape que la plupart des lancements négligent. Trois incidents reviennent régulièrement : la requalification (un régulateur décide que le jeton est une valeur mobilière), le retrait de la cote (une plateforme radie le jeton, souvent en raison du premier incident) et l'exploit (le protocole ou la trésorerie est piraté). Chacun exige un circuit de décision convenu à l'avance : qui décide, qui communique, quel conseil est mandaté dans quelle juridiction et ce que

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

l'émetteur dit aux détenteurs. La Partie H (chapitre V) et la Partie N (chapitre III) exposent les premières mesures de traçage des actifs après un exploit. La Partie Q, chapitre II, contient la liste de contrôle.

Perspective zougoise

Un fondateur qui prépare un lancement de jeton depuis Zoug doit compter neuf à quinze mois entre l'avis de qualification et la cotation. Les honoraires juridiques, réglementaires et d'audit dans les deux places se situent entre 250 000 et 600 000 CHF, avant les frais de cotation et les dépôts de tenue de marché. Le volet suisse est plus rapide et moins coûteux, car un jeton de paiement ou d'utilité ne requiert qu'une affiliation à un organisme d'autorégulation (OAR) et un livre blanc. C'est à Singapour que les coûts augmentent, car toute opération sur le jeton par une entité singapourienne exige une licence au titre du Payment Services Act (PSA, la loi singapourienne sur les services de paiement) et car la commercialisation auprès du public singapourien est interdite. La structure la plus économique est un émetteur zougois sans distribution au public à Singapour, dont les relations institutionnelles à Singapour relèvent des exemptions du Securities and Futures Act (SFA).

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.